

Formation CAP Maçon

Formations Métiers Batiment

Posté par: formations-concours

Publiée le : 3/11/2008 9:58:46

Profil de poste

Le salarié est amené à exercer des activités diverses et variées dans le cadre de la réalisation rationnelle d'un **ouvrage d'un bâtiment**. Ces activités connaissent des modifications importantes favorisées notamment par le développement de nouvelles technologies aussi bien dans les matériaux, les matériels, les outillages. Ces modifications concernent aussi bien les méthodes de travail utilisées, que les conditions de réalisation et de prise en charge du temps de travail.

Les fonctions

Le salarié est appelé à exercer à partir d'informations orales ou écrites les tâches suivantes : Choisir des matériaux et les procédés de mise en oeuvre Aménager son poste de travail à partir des moyens mis à sa disposition Exécuter des tâches, vérifier le résultat de son travail Respecter les règles de sécurité Ses connaissances technologiques doivent lui permettre de comprendre les procédés utilisés

Il doit également être en mesure : De s'adapter aux conditions de travail du chantier
D'analyser une situation De poser un problème et le résoudre De travailler seul ou en équipe

Validation et règlement d'examen

EPREUVE COEFFICIENT FORME DURÉE

Réalisation d'ouvrages courants Réalisation d'ouvrages spécifiques 84

Pratique 16h8h

Analyse d'un dossier et rédaction d'un mode opératoire 4 Ecrit 4h

Français Histoire/géographie 22 Ecrit Oral 2h20 mn

Mathématiques et Sciences Physiques 2 Ecrit 2h

Vie Sociale et Professionnelle 1 Ecrit 1h **Programme de la formation**

Durée de la formation maximale: 888 heures sur 24 mois

Embauche en contrat de qualification: 12 à 24 mois

La formation comprend : des enseignements généraux, technologique et professionnels enseignés dans une logique de chantier école. La durée de la formation est en fonction des aptitudes de chaque jeunes.

Organisation de l'alternance Embauches des jeunes : possible tout au long de l'année.

Déroulement de la formation : une semaine par mois selon un planning établi par avance

Les congés payés : des jeunes sont pris tout au long du contrat dans les périodes de fermetures de l'entreprise.